CQP ALS

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif

option « Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression » (AGEE)

Durée totale : 163h

Période :
Du 5 nov 2016
au 24 nov. 2017 (rattrapage inclus)

En centre de formation (113h)
Lieu : **Troyes – St-Dizier – Châlons-en-Champagne**
- Positionnement : **5 nov 2016**
- T1 : **9 au 11 déc. 2016**
- T2 : **20 au 22 janvier 2017**
- T3 : **24 au 26 février 2017**
- T4 : **23 au 25 mars 2017**
- T5 : **12 au 14 mai 2017**
- Certification : entre le **6 au 8 juin 2017**

En structure d'alternance (50h)
- du 12 décembre 2016 au 5 juin 2017

Clôture des inscriptions :
- 26 octobre 2016

Coût : 1511,60 €
20€ de frais d'inscription
• 13,20€ / heure de formation en centre
(Suivi et accompagnement à la recherche de financements, renseignez-vous auprès du Comité Régional)

Pour plus de renseignements et demande de devis :

03 26 63 85 90

○ Prérogatives du certificat

Le CQP ALS constitue la première étape de qualification professionnelle du métier d'ANIMATEUR SPORTIF des activités physiques pour tous.

- Temps d'animation : maximum 360 heures par an en face à face pédagogique
- Activités animées : Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE)
  - Techniques cardio (activités liées au fitness)
  - Renforcement musculaire
  - Techniques douces
  - Activités d'expression (danses, expression corporelle, etc.)
- Structures employeurs : associations sportives, collectivités locales, bases de loisirs, centres de vacances, comités d'entreprise, etc.
- Publics ciblés : toutes personnes intéressées par les Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (de l'enfant au senior).

○ Descriptif de la formation

La formation au CQP ALS s'articule autour de compétences à acquérir, définies à partir du référentiel qualification. Ce référentiel est constituée autour de 3 unités capitalisables (UC) : une UC est transversale aux trois options du CQP existantes et deux UC sont spécifiques à l'option choisie, ici « Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE) ».

- UC1 (transversale) : Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer une action d'animation
- UC2 : Préparer, animer et encadrer une animation sportive
- UC3 : Mobiliser les connaissances et maîtriser les outils nécessaires à la conduite de l'activité sportive

La formation est basée selon le principe de temps de formation théorique en centre et de temps en structure d'accueil :

- 5 heures de positionnement (définition de son parcours individuel de formation – présentation en collectif de la formation puis entretien individuel)
- 105 heures de formation en centre réparties sur trois modules. Les interventions sont assurées par une équipe de formateurs qualifiés et habilités par la FFEPGV.
- 50 heures dans une structure dite « employeur » ou de « stage ». Une convention couvrant les responsabilités est signée avec l'organisme de formation.
- 3 heures pour la certification : une épreuve théorique (présentation d'un dossier relatif à une action d'animation) et une épreuve pratique de mise en situation d'animation suivi d'un entretien.

○ Les pré-requis d'entrée en formation

- Être âgé d'au minimum 18 ans à la date d'entrée en formation
- Être titulaire de l' A.F.P.S. / P.S.C.1 (Attestation de Formation aux 1ers secours)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'animation sportive
- Présenter une attestation de pratique d'activités physiques de loisirs dans le domaine de l'AGEE d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 dernières années précédent l'inscription.

○ Financement de la formation

La formation CQP ALS s'inscrit dans le dispositif de la formation professionnelle continue : elle peut être prise en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), ou par un autre organisme selon le profil du candidat. Pour plus de renseignements, prendre contact avec l'organisme de formation.

Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de Champagne Ardenne
Complexe Gérard Philipe – 19, avenue du Général Sarrail 51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 63 85 90 / E-mail : coreg.gvchampagne@wanadoo.fr

N° agrément formation professionnelle continue : 21 51 01711 52